

V E R S I O N A B R É G É E

L'INTERNATIONALISATION : NOURRIR LE DYNAMISME DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Novembre 2005

VERSION ABRÉGÉE

L'INTERNATIONALISATION : NOURRIR LE DYNAMISME DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Novembre 2005

Le Conseil supérieur de l'éducation a confié la préparation de cet avis à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, de 2003 à 2005. Elle était composée de :

Édith Côté, Sébastien Adam, Michèle Beaudoin, Claude Bédard, Farid Ben Hassel, Michel A. Bouchard, Myriam Bouroche, Patrick Charland, Bernard Demers, Thérèse Hamel, Serge Jandl, Louise Langevin, Yvan Marineau, Enrica Quaroni, Bernard Robaire, Jean Vaillancourt, Soumaya Yacout.

Coordination et rédaction

France Picard, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU)

Recherche :

Mélanie Julien, agente de recherche
France Picard, coordonnatrice de la CERU

Soutien technique :

Secrétariat : Marie-Andrée Ayotte
Documentation : Patricia Réhel, Francine Vallée
Édition : Céline Dubois
Révision linguistique : Isabelle Tremblay

Conception graphique :

bleu outremer communication/design

Mise en page :

Idéation

Avis adopté à la 542^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation,
les 22 et 23 septembre 2005

ISBN : 2-550-45696-3

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Reproduction autorisée à la condition de mentionner la source.

Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé dans ce document pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

INTRODUCTION

Nourrir le dynamisme des universités québécoises dans la réalisation et le développement d'activités internationales, telle est, pour l'essentiel, la position du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) adoptée dans son dernier avis adressé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux autres ministres dont la mission touche l'un des volets de l'internationalisation ainsi qu'aux universités québécoises.

Quatre orientations principales sont proposées :

- soutenir les professeurs afin qu'ils accèdent aux groupes internationaux de recherche;
- favoriser la mobilité étudiante entrante et sortante;
- consolider les alliances conclues avec les universités partenaires à l'étranger;
- internationaliser les curriculums.

L'internationalisation des universités n'est pas un phénomène nouveau, comme en témoigne l'historique du développement des activités internationales des universités en Occident. D'ailleurs, les données recueillies font état d'une intensification des activités internationales dans les universités, au Québec comme à l'étranger. Pourquoi s'y intéresser aujourd'hui? Deux principales raisons ont incité le Conseil à examiner cette question de près.

- Compte tenu de la multiplication des collaborations, des échanges et des alliances avec les universités d'autres pays, un changement profond s'opère dans la mission universitaire. Celle-ci s'en trouve prolongée au-delà des intérêts nationaux. La formation supérieure de la population québécoise, qui est au cœur de la mission universitaire (CSE, 1995), ainsi que le développement de la recherche universitaire doivent se concilier avec des enjeux à caractère international, tels que favoriser la mobilité étudiante entrante et sortante comme moyen d'internationaliser la formation, contribuer à l'avancement des connaissances relatives à des problématiques transnationales et renforcer la capacité des systèmes universitaires des pays en émergence.
- L'internationalisation des universités constitue un outil stratégique du développement social, culturel et économique du Québec. D'abord, la baisse démographique enregistrée chez les jeunes adultes engendre un besoin accru de recourir au recrutement international d'étudiants.

Ensuite, la présence d'étudiants internationaux au Québec favorise l'éducation interculturelle et l'enrichissement des manières de résoudre les problèmes, à la condition que cette dimension soit prise en compte dans la formation. Enfin, des bénéfices économiques sont escomptés en raison de la présence d'étudiants internationaux de cycles supérieurs ainsi que des stagiaires postdoctoraux venant de l'étranger, que ce soit par leur contribution à l'effort de recherche universitaire ou par les innovations qui peuvent en découler. Finalement, l'immigration de certains de ces étudiants ou de ces stagiaires, qui se joindront aux professionnels et aux chercheurs qui forment le personnel hautement qualifié du Québec, constitue un autre bénéfice.

UN CONCEPT ÉCLAIRANT

Les universités sont engagées dans des activités internationales multiples, qu'il s'agisse des collaborations internationales en recherche, de la mobilité étudiante, de la formation transfrontalière, de l'aide aux pays en émergence, de l'internationalisation des curriculums ou de la mobilité professorale. Chacune de ces activités prend des formes diversifiées. Mais à quoi renvoie précisément le concept d'internationalisation des universités? Le Conseil retient la définition proposée par Jane Knight de l'Université de Toronto : *ce processus qui intègre une dimension internationale et interculturelle dans l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et les fonctions de service des universités*. L'idée même d'un « processus » souligne le caractère dynamique du développement des activités internationales. C'est ainsi que la réalisation d'une activité internationale produit, rétroactivement, des effets sur le développement d'autres activités de ce type. À titre d'illustration, mentionnons que le développement des réseaux internationaux de recherche favorise la mobilité étudiante à l'intérieur de ces réseaux.

DES ORIENTATIONS POLITIQUES FLUCTUANTES AU FIL DES ANS

Au Québec, comme ailleurs, l'internationalisation des universités touche plusieurs volets de l'action gouvernementale, dont l'éducation, la recherche et l'innovation, l'immigration, les relations internationales, l'aide au développement et le commerce international des services. La complexité administrative inhérente à la gestion des activités internationales dans les universités québécoises se traduit par des réglementations multiples portant, par exemple, sur la délivrance des visas de séjour au Canada, les droits de scolarité exigés des étudiants internationaux, le travail rémunéré de ces étudiants et la collaboration du Québec avec les pays de la francophonie. Il en découle une

certaine lourdeur administrative ainsi que certaines incohérences liées à des orientations parfois contradictoires adoptées dans divers secteurs de l'action gouvernementale.

Depuis 1970, les **orientations générales** données au développement des activités internationales des universités québécoises dans les politiques publiques se résument ainsi :

- **L'aide au développement**, soutenue par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a constitué la tendance forte de l'intervention gouvernementale fédérale au début de cette période et les universités québécoises se sont engagées résolument dans cette voie.
- Vers la fin des années 1970, étant donné qu'environ 75 % des étudiants internationaux présents au Québec fréquentaient les universités anglophones, **le rééquilibrage de la distribution de ces étudiants entre les universités anglophones et les universités francophones** est devenu la priorité de l'action gouvernementale dans ce dossier. C'est ainsi que des droits de scolarité majorés ont été exigés des étudiants internationaux et qu'en règle générale, ceux venant de pays francophones ont alors été exemptés de ces droits.
- À partir de 1983, avec **la diminution des subventions de l'ACDI octroyées aux universités**, **les activités d'aide internationale** perdent leur importance relative, une tendance qui se poursuit dans les années 1990.
- À ce moment, on assiste à **une diversification des pays où l'on recrute des étudiants internationaux**. De plus, on met en priorité **le recrutement d'étudiants internationaux de cycles supérieurs ainsi que de stagiaires postdoctoraux**.
- Dans les années 2000, **l'internationalisation des universités occupe une place de premier plan dans les politiques publiques promulguées**, soit dans celles qui portent sur le développement des universités, leur financement, la recherche et l'innovation, ainsi que dans tout le système d'éducation québécois.

En effet, en 2000, le ministère de l'Éducation inscrit l'internationalisation parmi les trois orientations mises en priorité dans la Politique québécoise à l'égard des universités. L'objectif est de faire en sorte que les universités québécoises se taillent une place de choix sur la scène internationale et offrent aux étudiants une formation de qualité qui soit ouverte aux réalités

internationales. L'année suivante, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie poursuit sur cette lancée en adoptant la Politique québécoise de la science et de l'innovation. On y affirme la volonté de stimuler la participation des chercheurs aux réseaux internationaux de recherche et de fournir un cadre stratégique pour orienter l'intervention gouvernementale. En 2002, le ministère de l'Éducation se dote d'une stratégie d'internationalisation de l'éducation pour tous les ordres d'enseignement : *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation... Une stratégie mutuellement avantageuse*. On note la même volonté du côté des orientations des politiques fédérales : le gouvernement canadien entend soutenir le recrutement des étudiants internationaux, notamment par l'assouplissement des exigences liées à la délivrance des visas de séjour au pays.

De l'ensemble de ces orientations gouvernementales ont découlé diverses mesures, dont les droits de scolarité majorés pour les étudiants internationaux, les exemptions relatives à ces droits, en particulier pour les étudiants internationaux venant des pays de la francophonie, les règles de financement des universités en ce qui touche les étudiants internationaux et la perception des droits de scolarité majorés, le Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec pour les étudiants des universités québécoises, les bourses octroyées aux étudiants internationaux, le programme d'exemptions fiscales pour les étudiants internationaux au postdoctorat, l'accueil d'étudiants internationaux en région, le travail rémunéré des étudiants internationaux et l'assouplissement des exigences liées à la délivrance des visas de séjour pour études. Cependant, la concertation des politiques émanant de divers secteurs de l'action gouvernementale, ainsi que de divers paliers gouvernementaux, constitue un défi majeur de l'internationalisation des universités québécoises.

Comment ces orientations gouvernementales et ces mesures se sont-elles traduites dans le développement des activités internationales des universités québécoises? Quel bilan peut-on en dresser? Quels défis les universités devront-elles relever à leur tour?

BILAN • DÉFIS

**UN BILAN POSITIF POUR L'HEURE,
DES DÉFIS À RELEVER POUR DEMAIN**

À la suite des consultations menées dans le milieu universitaire québécois¹, de la collecte de données sur la question ainsi que de la recension des écrits et des analyses découlant de ce portrait d'ensemble, une conclusion s'impose : les activités internationales s'intensifient dans la très grande majorité des universités québécoises. Le dynamisme dont font preuve ces dernières se traduit autant dans les changements organisationnels réalisés ou encore les politiques institutionnelles ou les plans stratégiques adoptés en matière d'internationalisation que dans les projets concrets menés ou en cours d'élaboration. Si les universités québécoises sont engagées dans l'une ou l'autre des activités internationales, il reste que l'intensité de cet engagement varie en fonction de leurs caractéristiques propres, dont la langue d'enseignement et la situation géographique, ainsi que des domaines d'enseignement et de recherche ou des cycles d'études. Voici, en résumé², les traits marquants de l'internationalisation des universités québécoises, présentés par type d'activités internationales, ainsi que les défis à relever dans l'avenir.

-
1. Veuillez consulter l'annexe C de l'avis pour obtenir une description des aspects méthodologiques de cette consultation.
 2. Le chapitre 2 de l'avis dresse un portrait détaillé de l'internationalisation des universités québécoises. Les lecteurs sont invités à s'y référer pour obtenir de plus amples informations.

LES COLLABORATIONS INTERNATIONALES EN RECHERCHE

La recherche est, par essence, internationale. La production de savoir et l'avancement des connaissances reposent sur l'apport de l'ensemble de la communauté scientifique internationale. Dans les universités québécoises, les collaborations internationales à la production scientifique ou à la diffusion des travaux de recherche se concentrent dans certains domaines. Elles seraient d'ailleurs plus développées dans les universités de très grandes tailles. Selon le Conseil, dans la mesure où les intérêts nationaux et globaux sont bien conciliés, des efforts additionnels doivent être consentis pour appuyer la production scientifique qui se fonde sur des collaborations internationales. En effet, certaines problématiques de recherche (ex. : la croissance démographique mondiale, l'identité et le multiculturalisme) exigent le recours à l'expertise professorale, là où elle se trouve sur la planète, ou l'accès à des infrastructures de recherche coûteuses qui nécessitent la mise en commun des ressources des nations (ex. : la génomique, les changements climatiques).

BILAN

- En 2002-2003, selon une enquête sur le travail professoral menée par le Conseil, près de la moitié des professeurs des universités québécoises considèrent leurs collaborations internationales en recherche comme étant d'intensité élevée ou moyenne (Bertrand, 2004, p. 124-125). Parmi eux, on enregistre une plus forte proportion de professeurs des domaines des lettres, de la médecine et des sciences pures, qui estiment ainsi maintenir un niveau élevé ou moyen de collaborations internationales.
- Chez les professeurs des universités québécoises en sciences pures et en génie, le nombre d'articles scientifiques publiés sur la base de collaborations internationales a doublé depuis 20 ans. Ainsi, de 1981 à 2000, environ 40 % des articles publiés dans ces domaines sont le fruit de collaborations internationales³. Cette tendance s'observe aussi en sciences sociales, où l'on enregistre un accroissement de la proportion de collaborations internationales dans la publication des articles scientifiques au Canada, cette proportion passant de 11 % à 22 % de 1980 à 2002 (Larivière, Lebel et Lemelin, 2004, p. 15).

3. Conférence donnée par M. Benoît Godin, professeur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), lors de la 62^e réunion de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, le 4 novembre 2004.

BILAN • DÉFIS

- Dans les universités de très grande taille⁴, selon les administrateurs consultés par le Conseil à l'hiver 2005, les activités internationales se généralisent et sont menées dans l'ensemble des domaines de recherche. À l'opposé, dans les universités de petite taille situées en région⁵, ces activités sont plus ciblées et se concentrent dans un ou quelques créneaux d'excellence de l'établissement.

DÉFI

- Nul pays, malgré sa richesse, n'a la capacité de soutenir seul la production scientifique, notamment dans des secteurs qui requièrent des expertises multiples et des infrastructures de recherche coûteuses. Dans ce contexte, la collaboration internationale en recherche devient un mode nécessaire de production scientifique. Toutefois, pour participer aux groupes et aux réseaux internationaux de recherche, les chercheurs doivent fournir un financement d'appariement. Selon les administrateurs universitaires consultés, l'insuffisance des fonds alloués par les organismes subventionnaires québécois et canadiens à ce type de financement freine l'intégration des professeurs aux groupes internationaux de recherche.

4. Les universités de très grande taille sont celles qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants, à savoir l'Université de Montréal, l'Université McGill et l'Université Laval.

5. Les universités de petite taille situées en région sont les suivantes : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Université du Québec en Outaouais, Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec à Rimouski, Université du Québec à Trois-Rivières.

LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

L'accueil d'étudiants internationaux représente, avec la recherche, l'activité internationale dans laquelle les universités québécoises sont le plus fortement engagées. Toutes proportions gardées, le nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises s'accroît à un rythme plus rapide que celui de la population étudiante et même que celui du nombre d'étudiants internationaux des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Comme il a déjà été souligné, la présence d'étudiants internationaux constitue un apport au développement social, culturel et économique du Québec. Malgré l'attrait manifeste exercé par les universités québécoises sur les étudiants internationaux, l'expérience des autres systèmes universitaires à l'étranger montre que les acquis en la matière sont fragiles. En effet, cet attrait est soumis à divers facteurs, dont les éléments de conjoncture (ex. : la force relative de la devise et la sécurité nationale).

BILAN

- Dans les universités québécoises, le nombre d'étudiants internationaux⁶ a triplé en un peu plus de 20 ans, passant de 6 544 en 1982 à 19 922 en 2004, et ce, pour les trois cycles d'études.
- De 1997 à 2004, le nombre de stagiaires postdoctoraux venant de l'étranger a presque doublé, passant ainsi de 405 à 741.
- En 2001, les universités québécoises recrutent 30 % des étudiants internationaux présents dans l'ensemble des universités canadiennes, soit une plus large part qu'il y a 20 ans (Julien, 2005, p. 17). En outre, cette proportion est supérieure au poids que représente la population étudiante universitaire du Québec parmi l'ensemble des étudiants universitaires canadiens, une proportion estimée à 25 % cette année-là (Association canadienne des professeurs et professeurs d'université, 2005, p. 23).
- Malgré la politique de rééquilibrage de la distribution des étudiants internationaux entre les universités anglophones et les universités francophones, adoptée en 1979, et les avancées effectuées dans cette direction, toutes proportions gardées, les étudiants internationaux se trouvent en plus grand nombre dans les universités anglophones. En

6. Ces données concernent principalement les étudiants internationaux titulaires d'un permis de séjour au Canada (93 % des cas), qu'il s'agisse d'étudiants inscrits à un programme complet ou participant à un programme d'échange pour un court séjour de formation. Les résidents permanents en sont exclus.

BILAN • DÉFIS

effet, en 2003, l'Université McGill et l'Université Concordia recrutent à elles seules 44 % des étudiants internationaux présents dans l'ensemble des universités québécoises (n = 19 211), alors qu'elles n'accueillent que 25 % de la population étudiante universitaire du Québec.

- En 2003, certaines universités francophones recrutent une proportion élevée d'étudiants internationaux. Ainsi, l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'École Polytechnique réunies en recrutent 39 % (Julien, 2005, p. 40).
- Parmi la population étudiante des universités québécoises, à l'automne 2004, les étudiants internationaux sont représentés en plus forte proportion aux cycles supérieurs, soit 19,5 % au troisième cycle et 9,9 % au deuxième cycle, alors qu'au premier cycle, la proportion s'établit à 6,5 %.
- Cette année-là, parmi l'ensemble des stagiaires postdoctoraux (n = 1 388), les ressortissants étrangers forment la majorité, soit 53,4 %.
- En 2003, la France est le pays où les universités québécoises recrutent le plus grand nombre de leurs étudiants internationaux, soit environ le quart d'entre eux (5 238 étudiants). Elle est suivie par l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord (4 004), les États-Unis (2 395), le Proche-Orient et l'Extrême-Orient (2 272).

DÉFI

- En 2004, la moitié des étudiants internationaux ayant séjourné dans une université canadienne ont connu des difficultés financières, que ce soit au regard de leurs frais de subsistance ou du paiement des droits de scolarité (Prairie Research Associates, 2004, p. 26). La politique concernant les droits de scolarité exigés des étudiants internationaux, les modalités d'exemption relatives aux droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants internationaux et la disponibilité de bourses d'études constituent autant de moyens de pallier ces difficultés, de soutenir l'attrait exercé par les universités québécoises auprès des étudiants internationaux et ainsi de concurrencer les systèmes universitaires les plus prisés. Par ailleurs, la présence d'étudiants internationaux engendre des besoins d'encadrement, dont l'ampleur équivaut à l'importance des différences culturelles en jeu. Des ressources financières doivent donc être consenties à cet égard.

LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS NATIONAUX

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, rares sont les systèmes universitaires qui présentent un équilibre en ce qui touche la mobilité entrante et sortante. Le Japon a atteint ce point d'équilibre et le Canada tend vers celui-ci. Néanmoins, la mobilité des étudiants nationaux des universités canadiennes touche une faible part de la population étudiante totale et il en serait de même pour la situation du Québec. Notons que les données disponibles pour l'évaluation de la mobilité des étudiants nationaux sont incomplètes. Il faut prendre acte de ces limites dans les constats qui sont dressés.

BILAN

- Selon une enquête menée par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) auprès des administrateurs universitaires canadiens, on évalue à environ 1 % la proportion d'étudiants universitaires canadiens qui ont effectué un séjour de formation à l'étranger en 1999 (Knight, 2000, p. 41). Du point de vue des administrateurs universitaires québécois consultés par le Conseil à l'hiver 2005, cette proportion pourrait grimper jusqu'à 10 % ou 15 % dans le meilleur des cas, compte tenu de l'horizon de la formation universitaire jusqu'à l'obtention du diplôme. Soulignons que ce dernier pourcentage n'est pas représentatif de la situation de l'ensemble des universités québécoises.
- D'après diverses études québécoises et canadiennes consultées⁷, les étudiants qui ont séjourné à l'étranger durant leur formation témoignent de retombées positives, dont l'enrichissement de la formation à la recherche, la diversité des approches d'enseignement, la découverte d'une autre culture et l'apprentissage de l'autonomie.
- Toujours selon les informations tirées de la consultation menée par le Conseil, la mise sur pied du Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (PBCSE) aurait contribué à hausser de manière significative le taux de mobilité des étudiants. Dans certains établissements, témoigne-t-on, l'engouement des étudiants pour un séjour de formation à l'étranger est tel qu'il est difficile de satisfaire à la demande.

7. Il s'agit de l'étude du Prairie Research Associates, effectuée pour le compte du Bureau canadien de l'éducation internationale en 2004, de l'enquête menée par Denis Monière et Antoine Khater en 2004 pour le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise (CCIFQ) et de l'étude réalisée par Mathieu Albert, Pierre Doray et Julie Sarrault en 2000 pour cet organisme.

BILAN • DÉFIS

DÉFI

- Seul un infime pourcentage des étudiants québécois ont accès à une expérience de séjour de formation à l'étranger durant leurs études universitaires, ce qui souligne toute l'importance de l'internationalisation des curriculums.
- À l'instar des étudiants internationaux dans les universités canadiennes et malgré l'instauration d'un programme de bourses pour soutenir la mobilité des étudiants des universités québécoises, les étudiants québécois effectuant un séjour de formation à l'étranger connaissent des difficultés financières. Par exemple, dans les séjours de formation faits en France durant l'année 2002-2003, la faiblesse de la devise canadienne par rapport à l'euro aurait exacerbé ces difficultés (Monière et Khater, 2004). Par ailleurs, les difficultés financières anticipées par les étudiants de cycles supérieurs mettraient un frein à leur projet de séjourner à l'étranger au cours de leur formation (Albert, Doray et Sarrault, 2000, p. 73). En outre, les administrateurs universitaires québécois consultés par le Conseil sont d'avis que les perspectives d'endettement feraient également obstacle à la mobilité étudiante dans les universités québécoises.
- Malgré l'apport appréciable du PBCSE à la mobilité des étudiants des universités québécoises, un apport reconnu dans la communauté universitaire, il reste que certaines modalités d'application de ce nouveau programme doivent être révisées.

LE RÉSEAU D'UNIVERSITÉS PARTENAIRES À L'ÉTRANGER

Divers facteurs interviennent dans la mise en place d'un réseau d'universités partenaires à l'étranger. La proximité géographique des systèmes universitaires est de nature à favoriser les collaborations internationales, mais l'Amérique du Nord fait exception à la règle. La langue constitue un autre facteur important, l'anglais étant sans contredit la langue d'usage de l'internationalisation, ce qui confère des atouts distincts aux établissements anglophones et aux établissements francophones, ainsi que des défis propres à l'un et l'autre groupe d'établissements du système universitaire québécois. Les orientations, le choix des activités internationales, les modalités d'application et, par conséquent, les alliances conclues avec les universités partenaires s'inspirent des valeurs fondatrices de l'internationalisation des systèmes universitaires. Ce sont là quelques exemples de facteurs structurants de l'internationalisation qui influent sur le réseau d'universités partenaires à l'étranger.

BILAN

- À l'automne 2003, au Québec, les universités anglophones accueillent des étudiants internationaux venant principalement des États-Unis, du Moyen-Orient, de l'Asie et de l'Océanie. Du côté des établissements francophones, ce réseau s'oriente surtout vers la France, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne (Julien, 2005, p. 36).
- Au Canada, au cours de la période 1998-2002, les collaborations internationales dans le domaine des sciences naturelles et du génie, aux fins de publications scientifiques, s'établissent en particulier avec des chercheurs des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France. En sciences sociales et humaines, des collaborations se nouent avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la France (Larivière, Lebel et Lemelin, 2004, p. 21-22). Dans ces domaines, dans la période 1980-2002, les chercheurs québécois collaborent principalement avec la France et la Belgique (Larivière, Lebel et Lemelin, 2004, p. 24).
- À l'hiver 2005, un nombre important d'universités québécoises se trouvent en période de changement quant au réseau d'universités partenaires à l'étranger. Les ententes conclues avec les universités partenaires sont en redéfinition. Ainsi, en règle générale, on s'affaire à consolider les ententes existantes, on abandonne les ententes inactives et on introduit des clauses stipulant la fin des collaborations dans les nouvelles ententes conclues avec des universités partenaires.

BILAN • DÉFIS

- Cette année-là, au sein des universités québécoises, la conclusion d'ententes « bilatérales » est privilégiée. Ce type d'ententes cible les unités d'enseignement et de recherche partenaires à l'étranger, par exemple lors de la mise en place de cursus intégrés de formation pour favoriser la mobilité étudiante entre deux unités d'enseignement et de recherche. En outre, on tente de renforcer les collaborations avec les universités canadiennes du reste du pays et, par leur truchement, avec celles des États-Unis.

DÉFI

- La région Asie-Pacifique abrite environ la moitié de la population mondiale. Certains pays asiatiques ont une capacité insuffisante pour répondre à la demande de formation supérieure. Par conséquent, ils doivent importer cette formation. Dans ces pays, on valorise la scolarisation en langue anglaise. De ce fait, les universités anglophones du Québec détiennent des atouts certains dans le recrutement d'étudiants internationaux au sein de cette région.
- Les universités québécoises, celles du reste du Canada et leurs homologues états-uniennes entretiennent relativement peu de liens de collaboration entre elles, en comparaison de l'ampleur des alliances établies dans les systèmes universitaires de la Communauté européenne (OCDE, 2004). Les alliances entre les systèmes universitaires de la région de l'Amérique du Nord, bien qu'existantes en ce qui touche la mobilité étudiante et la recherche, comme en témoignent les publications scientifiques, restent à consolider dans le futur.

LA FORMATION TRANSFRONTALIÈRE

La formation transfrontalière renvoie aux activités de formation qui sont offertes en sol étranger et qui s'effectuent par la mobilité des programmes ou des cours, des établissements ou du corps professoral. On peut également y inclure la formation à distance soutenue par les technologies de l'information et de la communication⁸. La formation transfrontalière s'inscrit dans une optique d'exportation de la formation. Les données recueillies sur le sujet sont limitées.

BILAN

- Dans l'ensemble des universités canadiennes, en 1999, seulement 8 % des établissements avaient un niveau d'activité élevé en ce qui a trait à la formation transfrontalière, alors que 62 % avaient un niveau d'activité moyen. C'est ce que révèle l'enquête effectuée par l'AUCC (Knight, 2000, p. 65-66).
- Selon les données fournies par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), les universités québécoises auraient offert de la formation en sol étranger à quelque 1 700 étudiants à l'automne 2003. Les consultations menées par le Conseil au sein du milieu universitaire laissent croire que ce nombre est sous-estimé au regard de l'activité réelle des universités québécoises à l'étranger.

DÉFI

- Selon Knight (2004, p. 57), l'intérêt des universités canadiennes pour la formation transfrontalière est « nouveau » et « en expansion », de sorte que cette activité pourrait connaître un développement significatif d'ici dix ans.
- Le développement de la formation transfrontalière soulève l'importance de la mise en place de mécanisme d'assurance-qualité en ce qui touche la formation offerte à l'étranger.

8. Il est à noter que le Conseil a déjà traité de cette question dans le rapport intitulé *Éducation et nouvelles technologies : pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage*. Rapport annuel 1999-2000 sur l'état et les besoins de l'éducation.

BILAN • DÉFIS

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Les subventions octroyées par l'ACDI ont été réduites au début des années 1990, ce qui a entraîné une diminution des activités d'aide internationale dans les universités. Toutefois, ces dernières demeurent engagées dans des formes diverses d'aide aux pays en émergence.

BILAN

- En 2005, d'après les données recueillies par le Conseil, cinq des dix-huit établissements universitaires continuent d'inscrire l'aide au développement dans leurs priorités.
- Des moyens indirects sont utilisés pour soutenir les pays en émergence, à savoir la formation d'étudiants venant de ces pays, la formation continue offerte aux administrateurs publics, la formation transfrontalière dispensée dans ces pays et la réalisation de projets de recherche sur des problématiques globales (ex. : le SIDA).

DÉFI

- Selon le Conseil, il faut faire en sorte que l'aide directe ou indirecte offerte à ces pays n'entraîne pas, au bout du compte, un détournement de leurs ressources. Par exemple, l'exode des cerveaux au profit du Québec, qui a besoin de l'immigration pour développer son économie, constitue un enjeu éthique auquel le Québec et le Canada doivent faire face.

BILAN • DÉFIS

L'INTERNATIONALISATION DE LA FORMATION

L'internationalisation de la formation représente un défi central de l'internationalisation des universités. Elle passe par divers moyens, dont ceux énumérés jusqu'à maintenant en plus de l'internationalisation des curriculums. Celle-ci permet à l'ensemble des étudiants de recevoir une formation à la fois bien enracinée dans la culture nationale et ouverte sur le monde. L'objectif principal est de former des « citoyens du monde » aptes à résoudre des problèmes globaux ainsi qu'à apprécier et à valoriser la diversité culturelle comme source d'enrichissement du patrimoine de l'humanité (Gacel, 2004).

BILAN

- En 2005, selon les informations recueillies par le Conseil, l'internationalisation des curriculums est en cours dans la majorité des universités québécoises, mais elle s'effectue selon un rythme variable. Elle s'opère au fur et à mesure des révisions de programme. Elle se fonde sur une volonté administrative bien affirmée dans les politiques universitaires. Cependant, il n'a pas été possible pour le Conseil d'évaluer comment, dans les faits, cette volonté d'internationalisation de la formation se traduit dans les programmes d'études.

DÉFI

- Le développement de compétences globales chez les étudiants, l'ouverture sur le monde, l'éducation interculturelle et l'enrichissement des méthodes de recherche constituent quelques-unes des composantes de l'internationalisation des curriculums. C'est d'une transformation en profondeur des curriculums qu'il est question. En outre, l'ampleur de ce défi repose sur le fait que l'internationalisation de la formation doit rejoindre l'ensemble de la population étudiante universitaire.

DES RECOMMANDATIONS REGROUPÉES AUTOUR DE QUATRE AXES MAJEURS

L'internationalisation des universités au Québec devient, plus que jamais, une condition nécessaire à la réalisation de la mission universitaire, au développement même des universités et à celui de toute la société. C'est pourquoi le Conseil appuie les universités dans leurs initiatives en matière de développement d'activités internationales. Il exhorte l'État à nourrir ce dynamisme, notamment par un soutien au développement de la recherche internationale, à la mobilité étudiante, à la consolidation du réseau d'universités partenaires à l'étranger et à l'internationalisation des curriculums. Les onze recommandations formulées dans les pages suivantes se regroupent autour de ces quatre axes.

Bien qu'il soit question de l'expérience des universités québécoises, le Conseil reconnaît que les défis soulevés ainsi que la portée des politiques publiques concernées couvrent plus largement la réalité de l'internationalisation dans l'enseignement supérieur au Québec. Les cégeps présentent des problématiques similaires et même parfois plus criantes pour ce qui touche l'accueil des étudiants internationaux, la mobilité des étudiants nationaux et l'internationalisation des curriculums. De ce fait, plusieurs des recommandations formulées pour favoriser l'internationalisation des universités pourraient également profiter au développement du réseau collégial.

LES COLLABORATIONS INTERNATIONALES DES PROFESSEURS EN RECHERCHE

RECOMMANDATION 1 :

SOUTIEN DES PROFESSEURS-CHERCHEURS DANS L'ACCÈS À DES
GROUPES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE

Considérant la nécessité d'une concertation des efforts des divers organismes et des paliers gouvernementaux ainsi que des divers groupes d'acteurs du système universitaire québécois pour favoriser l'internationalisation de la recherche universitaire;

Considérant les moyens nécessaires à déployer dans la lignée des orientations de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, lesquelles demeurent encore pertinentes aujourd'hui;

Considérant l'importance des collaborations à tisser au sein même des universités québécoises pour développer des pôles d'excellence en recherche ou mettre en valeur les créneaux de recherche existants, comme préalable au développement d'alliances en recherche à l'échelle internationale;

Considérant l'importance du financement d'appariement, notamment dans les domaines des sciences pures et appliquées mais aussi dans les projets de recherche d'autres domaines nécessitant un équipement coûteux;

Considérant les responsabilités communes du ministère des Relations internationales, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation dans l'internationalisation de la recherche universitaire;

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec la ministre des Relations internationales ainsi que le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

- **d'établir les liaisons requises entre les universités québécoises, les organismes subventionnaires québécois et fédéraux ainsi que les organismes subventionnaires internationaux de recherche, dans le but de mettre sur pied un mécanisme de financement visant à faciliter les collaborations entre les professeurs des universités québécoises et les groupes internationaux de recherche;**

- de promouvoir plus systématiquement les pôles d'excellence en recherche des universités québécoises à l'étranger.

Il recommande au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

- de bonifier le volet 3 – Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation – de son Programme de soutien à la recherche.

Il recommande à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) :

- de promouvoir la recherche québécoise, au Canada et à travers le monde, et de faciliter l'admissibilité des demandes de subvention des professeurs-chercheurs dans les grands organismes internationaux de subvention de la recherche;
- de collaborer, avec l'AUCC ainsi que les organismes et les ministères fédéraux concernés, à l'adoption de stratégies de promotion de la recherche canadienne et d'insertion des chercheurs canadiens dans les groupes de recherche internationaux.

Il recommande aux recteurs et principaux des universités québécoises :

- de mettre en place des moyens, à l'échelle de leur établissement, pour établir une synergie des efforts de recherche entre les professeurs-chercheurs des universités québécoises, en vue de constituer des pôles québécois d'excellence en matière de recherche, en s'inspirant des cas existants (ex. : les nanosciences, la génomique);
- de faciliter la mobilité professorale, entre autres par des conditions associées aux années sabbatiques dans les conventions collectives, pour développer les collaborations internationales en recherche;
- dans leurs déplacements officiels à l'étranger, en plus de soutenir le rayonnement de leur établissement respectif, de jouer un rôle d'« ambassadeur » de ces pôles québécois d'excellence en recherche auprès des universités et des organismes internationaux.

LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

RECOMMANDATION 2 :

RÉVISION DE LA POLITIQUE DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

Considérant l'importance du recrutement des étudiants internationaux aux cycles supérieurs pour favoriser le développement de la recherche et de l'innovation au Québec;

Considérant que la politique des droits de scolarité supplémentaires a permis de progresser significativement vers l'objectif visé au départ, soit équilibrer la distribution des étudiants internationaux entre les universités anglophones et les universités francophones;

Considérant les difficultés financières qui affectent environ la moitié des étudiants internationaux présents dans les universités canadiennes;

Considérant la nécessité de revoir les moyens actuels pour favoriser le recrutement d'un nombre croissant d'étudiants internationaux;

Considérant la concurrence en matière de recrutement des étudiants internationaux entre les systèmes universitaires, en particulier ceux des pays membres de l'OCDE;

Considérant le rôle que doivent continuer à exercer les universités québécoises auprès des pays en émergence, notamment par la formation supérieure des étudiants de ces pays et le renforcement des capacités de leur système universitaire;

Considérant le maintien nécessaire des efforts déployés par les ministères et organismes québécois et fédéraux pour favoriser le recrutement des étudiants internationaux;

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- **de réviser les modalités d'exemption relatives aux droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants internationaux, à savoir :**
 - **exempter du paiement des droits de scolarité supplémentaires les étudiants internationaux inscrits à des programmes de formation à la recherche aux cycles supérieurs;**
 - **confier aux universités l'ensemble de la gestion des exemptions relatives aux droits de scolarité supplémentaires.**

Le Conseil recommande aux recteurs et principaux des universités québécoises :

- **de prendre en compte les besoins financiers des étudiants internationaux dans l'attribution des exemptions relatives aux droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants internationaux.**

RECOMMANDATION 3 :

BOURSES D'ÉTUDES AUX ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Considérant l'importance de maintenir les programmes de bourses actuels pour favoriser le recrutement des étudiants internationaux;

Considérant le nombre limité de bourses offertes aux étudiants internationaux de troisième cycle (30 bourses offertes annuellement) dans le programme du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT);

Considérant que les bourses offertes aux étudiants internationaux ne doivent pas grever les fonds dédiés à celles qui sont destinées aux étudiants nationaux;

S'appuyant sur les considérations précisées à la recommandation précédente;

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- **de bonifier financièrement le programme existant en matière de bourses d'excellence destinées aux étudiants internationaux de troisième cycle ainsi qu'aux stagiaires postdoctoraux, qui est administré par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies.**

Il recommande au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes :

- **de négocier avec le gouvernement fédéral l'instauration d'un programme de bourses d'excellence pour les étudiants internationaux des cycles supérieurs.**

RECOMMANDATION 4 :

MÉCANISMES D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Considérant les difficultés soulevées dans le passé en ce qui a trait à la lourdeur administrative de la délivrance des visas de séjour aux étudiants internationaux;

Considérant les récentes mesures prises par Citoyenneté et Immigration Canada, lesquelles devraient normalement entraîner l'assouplissement des modalités de délivrance des permis de séjour aux étudiants internationaux;

Considérant les travaux en cours dans les ministères québécois qui traduisent une volonté d'arrimer les processus administratifs de ces ministères pour favoriser le recrutement des étudiants internationaux;

Le Conseil recommande à la ministre des Relations internationales et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada :

- **de simplifier les procédures d'accueil des étudiants internationaux, d'en réduire les délais et de rendre compte des résultats de ces interventions à la population.**

RECOMMANDATION 5 :**ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX**

Considérant les besoins d'encadrement des étudiants internationaux à leur arrivée, dont l'ampleur équivaut au degré d'éloignement culturel entre ces derniers et la société québécoise;

Considérant les ressources financières tirées des droits de scolarité supplémentaires, lesquels sont perçus par les établissements et versés au MELS;

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- après avoir évalué avec le milieu universitaire les coûts additionnels entraînés par l'encadrement des étudiants internationaux comparativement aux étudiants nationaux, le cas échéant, d'ajuster à la hausse le financement des universités hôtes des étudiants internationaux.

Conséquemment, il recommande aux recteurs, aux principaux, aux vice-recteurs et aux directeurs des instances concernées par l'accueil des étudiants internationaux :

- de mettre en place les services et les activités nécessaires à l'intégration des étudiants internationaux dans le milieu universitaire ou, le cas échéant, de consolider les mesures existantes;
- de mettre en place le soutien pédagogique requis pour la prise en compte de la dimension interculturelle découlant des interrelations des étudiants internationaux et des étudiants nationaux dans la classe et dans la vie universitaire sur le campus;
- de s'assurer que les étudiants internationaux reçoivent un soutien aux fins de leur intégration citoyenne dans la ville d'accueil.

RECOMMANDATION 6 :

SOUTIEN À LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS DU QUÉBEC

Considérant la pertinence des séjours de formation à l'étranger comme outil d'internationalisation de la formation;

Considérant l'enrichissement culturel et l'ouverture que les séjours de formation à l'étranger procurent aux étudiants;

Considérant l'apport appréciable et reconnu dans le milieu universitaire du Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (PBCSE) pour la mobilité des étudiants universitaires du Québec;

Considérant les difficultés notées dans l'application de ce programme;

Considérant les difficultés financières éprouvées par les étudiants qui participent à un séjour de formation à l'étranger;

Considérant l'importance d'éviter que les expériences de mobilité ne deviennent l'apanage des seuls étudiants favorisés sur le plan financier;

Le Conseil recommande aux recteurs et principaux des universités québécoises :

- **d'établir un bilan évaluatif du PBCSE, afin d'en souligner les forces et les faiblesses, et de le transmettre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;**
- **le cas échéant, d'apporter les modifications qui relèvent de la responsabilité de leur établissement.**

Il recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- **d'ajuster les orientations et les règles du PBCSE, à la lumière du bilan évaluatif dressé par les universités québécoises et par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin d'en améliorer la flexibilité;**
- **de bonifier le PBCSE, afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de séjourner à l'étranger au cours de leur formation, et de hausser le montant maximal mensuel octroyé aux étudiants, pour que la bourse permette d'assumer les coûts moyens du séjour.**

Le Conseil recommande à la ministre des Relations internationales :

- **de négocier avec les pays partenaires des universités québécoises la mise sur pied de programmes de bourses pour favoriser la mobilité étudiante entrante et sortante (ex. : programme de type « ERASMUS » ou Bourses du Commonwealth).**

RECOMMANDATION 7 :**RÉCIPROCITÉ DES COLLABORATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE**

Considérant les relations étroites unissant le Québec et la France;

Considérant que la France est le pays où les universités québécoises recrutent le plus grand nombre d'étudiants internationaux;

Considérant que, dans les « programmes CREPUQ », on comptait, en 2003, presque cinq fois plus d'étudiants français effectuant un court séjour de formation dans une université québécoise que d'étudiants québécois réalisant un tel séjour en France;

Considérant que le financement des universités selon la parité, en ce qui touche les échanges étudiants pour de courts séjours de formation, pourrait entraîner une diminution de l'accueil des étudiants français pour pallier la baisse de financement;

Considérant qu'il faut appliquer le principe de réciprocité des échanges de manière ouverte, c'est-à-dire en considérant l'ensemble des activités internationales qui font l'objet d'échanges entre les pays;

Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- de surseoir à l'application de la règle de financement des universités québécoises selon la parité, dans le cas des échanges étudiants pour un court séjour de formation en France.

Il recommande aux recteurs et principaux des universités québécoises :

- de maintenir ou de rétablir, le cas échéant, la réciprocité des collaborations entre le Québec et la France, dans une perspective plus large que celle des échanges étudiants, en continuant d'accueillir autant d'étudiants français que par le passé et, en retour, en établissant des ententes avec les universités françaises pour faciliter l'accès des professeurs-chercheurs québécois aux groupes de recherche français et européens.

LE RÉSEAU D'UNIVERSITÉS ET DE PAYS PARTENAIRES

RECOMMANDATION 8 :

CONSOLIDATION DU RÉSEAU D'UNIVERSITÉS ET DE PAYS PARTENAIRES

Considérant que les intentions retenues dans la Politique québécoise de la science et de l'innovation, en ce qui concerne le développement du réseau d'universités et de pays partenaires à l'étranger, n'ont pas été suivies de la mise en œuvre des moyens inhérents à leur implantation;

Considérant la nécessité de consolider un réseau d'universités et de pays partenaires avec qui les universités québécoises entretiendront des relations de réciprocité au regard des activités universitaires liées à leur mission;

Considérant le contexte nord-américain de l'internationalisation des universités québécoises;

Considérant que le Québec, en tant que société développée, doit poursuivre sa mission de renforcement des capacités des systèmes universitaires des pays en émergence;

Considérant l'importance de maintenir bien vivantes les relations du Québec avec les pays de la francophonie;

Considérant les besoins de scolarisation des pays de l'Asie;

Le Conseil recommande aux recteurs et principaux des universités québécoises ainsi qu'à tout le personnel de direction responsable de la gestion des activités internationales :

- de poursuivre la révision en cours des ententes déjà conclues entre les universités québécoises et leurs homologues à l'étranger, de consolider les ententes en vigueur et d'en conclure de nouvelles selon les paramètres suivants :
- axer les efforts de développement des alliances en priorité, mais non en exclusivité, sur les autres systèmes universitaires des Amériques, de l'Europe et des pays de la francophonie, dont les pays en émergence;
- à moyen terme, développer les alliances avec l'Asie;
- permettre aux étudiants d'avoir accès à un large éventail de possibilités de séjours de formation à l'étranger, comme alternative aux cursus intégrés de formation issus des ententes bilatérales entre les universités.

L'INTERNATIONALISATION DE LA FORMATION

RECOMMANDATION 9 : INTERNATIONALISATION DES CURRICULUMS

Considérant que l'internationalisation des curriculums représente un moyen clé d'internationalisation de la formation des étudiants québécois;

Constatant que les universités québécoises sont engagées dans l'internationalisation des curriculums;

Considérant l'état d'avancement variable des travaux sur l'internationalisation des curriculums dans les universités québécoises;

Le Conseil recommande aux recteurs et principaux des universités québécoises et, le cas échéant, au personnel de direction responsable de la gestion des activités internationales :

- d'outiller les unités d'enseignement et de recherche, au moment de la révision des programmes, en ce qui concerne le processus même d'internationalisation des curriculums, afin de les guider dans les dimensions essentielles de l'internationalisation à intégrer au curriculum, dans les compétences à développer chez les étudiants à cette fin et dans les approches pédagogiques à mettre en œuvre;
- de faire un suivi de l'état d'avancement des travaux sur l'internationalisation des curriculums, afin d'en évaluer la portée et l'intensité, et de vérifier en quoi la révision des programmes permet d'atteindre les objectifs fixés par l'établissement à cette fin;
- de recenser l'expertise internationale des professeurs de leur établissement et de diffuser cette information;
- de valoriser l'expertise internationale des professeurs de leur établissement, en les mettant à contribution au moment du processus de révision des programmes;
- de reconnaître et de valoriser les activités internationales dans le processus d'évaluation du travail professoral, aux fins de la promotion dans la carrière;
- de s'assurer que la dimension internationale soit inscrite dans le processus d'évaluation des nouveaux programmes ainsi que dans celui de la vérification de l'évaluation périodique des programmes existants.

RECOMMANDATION 10 :**RENFORCEMENT DU FRANÇAIS, APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS ET OUVERTURE AUX AUTRES LANGUES**

Considérant le rôle primordial exercé par l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement collégial dans le développement des habiletés langagières en français, pour faire en sorte que l'étudiant, à son arrivée à l'université, en ait une maîtrise appropriée;

Considérant l'importance de maintenir bien vivantes la diffusion de la connaissance en français et, à cette fin, la participation du système universitaire québécois à l'ensemble des systèmes universitaires des pays de la francophonie;

Considérant l'importance de l'apprentissage de langues autres que le français, dont l'anglais, et ce, bien avant l'entrée des étudiants à l'université;

Considérant le contexte de la globalisation des échanges, où les diplômés universitaires seront appelés à exercer leur profession en établissant des échanges internationaux;

Considérant le fait que l'anglais est la langue d'usage de l'internationalisation et des communications scientifiques;

Considérant les mesures d'intégration d'activités d'apprentissage de langues autres que le français déjà mises en place dans les activités de formation universitaire;

Le Conseil recommande aux recteurs des universités francophones de poursuivre dans la voie empruntée dans le cadre des politiques linguistiques de leur établissement, tout en respectant les balises suivantes :

- renforcer la primauté du français comme langue d'enseignement et de communication auprès des étudiants à tous les cycles d'études et s'ouvrir à la diversité culturelle et linguistique;
- contribuer activement au développement d'un réseau de diffusion scientifique de qualité en français en invitant les professeurs des universités québécoises anglophones à s'y joindre;
- offrir aux étudiants de cycles supérieurs des occasions de faire l'apprentissage de la diffusion scientifique en anglais (ex. : participation à des communications en anglais dans les congrès, rédaction d'un article scientifique en anglais);

- **inclure des modules de langues étrangères dans les curriculums lorsque la profession le requiert;**
- **développer des alliances avec les pays de la francophonie, en priorité, tout en s'ouvrant aux autres systèmes universitaires situés en dehors de la francophonie.**

RECOMMANDATION 11 :

DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION TRANSFRONTALIÈRE

Considérant les travaux en cours à l'échelle nationale et internationale sur la reconnaissance des acquis, l'homologation des diplômes et l'assurance-qualité;

Considérant l'engagement relativement faible et asymétrique des universités québécoises dans la formation transfrontalière;

Considérant les possibilités de développement de la formation transfrontalière dans le futur;

Le Conseil recommande à la CREPUQ :

- **de répertorier les exemples de « bonnes pratiques » en matière de formation transfrontalière, de les diffuser dans l'ensemble des universités québécoises et d'établir des critères de qualité à cette fin;**
- **de mettre sur pied un mécanisme de veille au regard du développement de la formation transfrontalière par les universités québécoises.**

L'internationalisation des universités se fonde ainsi sur une synergie de mesures relevant de responsabilités ministérielles et gouvernementales diverses. Dans un tel environnement administratif, la cohérence des politiques publiques devient un objectif à inscrire à la base de toute intervention gouvernementale.

CONCLUSION

Les enjeux cruciaux soulevés par l'internationalisation des universités québécoises, pour la réalisation de la mission universitaire, le développement des universités ainsi que celui de toute la société québécoise, justifient l'importance que le Conseil accorde à cette question. Une position claire se dégage du présent avis : le Conseil exhorte l'État à soutenir les universités québécoises dans le développement des activités internationales. D'ailleurs, l'ampleur des enjeux justifie les moyens que l'État doit y consacrer afin de nourrir le dynamisme des universités dans le développement des activités internationales.

Cependant, l'idée même de l'internationalisation des universités soulève certaines craintes au sein de la communauté universitaire, notamment en ce qui touche le commerce de l'enseignement supérieur, la primauté des collaborations internationales en recherche sur toute autre forme de recherche ou l'appauvrissement de la diversité culturelle au profit de l'occidentalisation de la formation supérieure. Ces craintes soulignent le fait qu'il est impérieux de poursuivre la réflexion sur les motifs qui sont à la base de l'engagement des universités dans les activités internationales ou sur les fondements mêmes des orientations véhiculées dans les politiques publiques et les mesures qui en découlent. Des balises relatives au développement des activités internationales et aux politiques s'y rapportant devraient être dégagées de cette réflexion. Le Conseil en a suggéré quelques-unes.

- L'internationalisation des universités doit s'appuyer sur **la conciliation des intérêts nationaux et globaux**, sans sacrifier les premiers ni se fermer aux seconds. En effet, on a noté comment l'internationalisation des universités prolonge la mission universitaire au-delà des intérêts nationaux, c'est-à-dire la formation supérieure de la population québécoise, vers des intérêts à caractère international, dont la collaboration aux équipes internationales de recherche, le recrutement des étudiants internationaux, la formation transfrontalière et le regroupement des capacités des pays en émergence.
- Les échanges et les alliances qui découlent des activités internationales doivent s'établir sur **un principe de réciprocité**, de sorte que les alliances conclues profitent à l'ensemble des partenaires.
- Le développement des activités internationales doit être placé à l'enseigne de **la qualité**, notamment en ce qui touche la formation transfrontalière.

- Tôt ou tard, les cycles successifs de négociation de l'Accord général sur le commerce des services, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, obligeront les universités à formaliser **les éléments de politique générale entourant la formation transfrontalière** (Knight, 2003, p. 110).
- En somme, comme le rappelait l'UNESCO lors de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (1998, p. 14-15), **l'internationalisation doit s'ancrer dans des valeurs bien affirmées**, dont celles de l'enrichissement des peuples à travers le monde par la promotion du développement durable, la progression de la démocratie, le respect des droits humains fondamentaux, le renforcement de la cohésion sociale et la culture de la paix. Par exemple, l'aide au développement accordée aux pays en émergence devrait se traduire par des interventions éthiques de la part du Québec et du Canada, afin d'éviter l'exode des cerveaux qui guette ces pays.

LISTE DES OUVRAGES CITÉS

Albert, Mathieu, Pierre Doray et Julie Sarrault (2000). « Les motifs et la mise en œuvre des séjours à l'étranger : étude exploratoire ». Dans R. Denis, G. Leroux et L. Milot. *La mobilité internationale des étudiants québécois*. Paris et Montréal : Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, p. 47-83.

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (2005). *Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU*. Ottawa : ACPPU, 50 p.

Bertrand, Denis (2004). *Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991 et 2003)*. Sainte-Foy : Conseil supérieur de l'éducation, 275 p.

Conseil supérieur de l'éducation (1995). *Réactualiser la mission universitaire*. Sainte-Foy : Le Conseil, 78 p.

Gacel, Jocelyne (2004). *L'internationalisation des programmes de formation*. Présentation au colloque de Cégep international.
<http://www.cegepinternational.qc.ca/images/Gacel%20%20Colloque%20C.I.%202004.ppt> (20 avril 2005).

Julien, Mélanie (2005). *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises*. Sainte-Foy : Conseil supérieur de l'éducation, 103 p.

Knight, Jane (2000). *Progression et promesse : rapport de l'AUCC sur l'internationalisation des universités canadiennes*. Ottawa : Association des universités et collèges du Canada, 99 p.

Knight, Jane (2003). « Les accords commerciaux (AGCS) : implications pour l'enseignement supérieur ». Dans G. Breton et M. Lambert (dir.). *Globalisation et universités : nouvel espace, nouveaux acteurs*. Québec : Presses de l'Université Laval, p. 87-115.

Knight, Jane (2004). « Assurance-qualité et reconnaissance des qualifications dans l'enseignement post-secondaire ». Dans Organisation de coopération et de développement économiques. *Qualité et reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur : un défi international*. Paris : OCDE, p. 49-70.

Larivière, Vincent, Jean Lebel et Pascal Lemelin (2004). *Les recherches collaboratives en sciences humaines : analyse bibliométrique des pratiques*. Montréal : Observatoire des sciences et des technologies, 46 p.

Monière, Denis et Antoine Khater (2004). *Que donne la mobilité étudiante? Enquête sur les perceptions de la mobilité étudiante vers la France et vers le Québec*. Paris et Montréal : Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, 24 p.

Organisation de coopération et de développement économiques (2004). *Internationalisation and Trade in Higher Education: Opportunities and Challenges*. Paris : OCDE, 317 p.

Prairie Research Associates (2004). *Le Canada au premier rang : l'enquête 2004 sur les étudiants étrangers*. Ottawa : Bureau canadien de l'éducation internationale, 36 p.

UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (1998). *L'enseignement supérieur au XXI^e siècle : vision et actions : Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur : rapport final*. Paris : UNESCO, 147 p.

Le texte complet de l'avis

L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises

ses abrégés anglais et français

ainsi que le rapport de recherche intitulé

La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises

sont disponibles :

sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation :

www.cse.gouv.qc.ca

sur demande, au Conseil supérieur de l'éducation :

- par téléphone : (418) 643-3851 (boîte vocale)
- par télécopieur : (418) 644-2530
- par courrier électronique : **panorama@cse.gouv.qc.ca**
- par la poste : 1175, avenue Lavigerie, bureau 180,
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2

Édité par le Conseil supérieur de l'éducation

1175, avenue Lavigerie, bureau 180

Sainte-Foy, Québec, Canada, G1V 5B2

Tél. : (418) 643-3850

<http://www.cse.gouv.qc.ca>

